

Constitution d'un Dossier de demande d'Autorisation au titre de l'article 6.1 du R(CE)1/2005 pour transporter des animaux vivants dans le cadre d'une activité économique	Description de la part du transport d'animaux vivants dans le cadre de l'activité de l'établissement	Pièce n°1 (article 10.1b)
Toutes espèces (animaux vertébrés vivants)		

Transporteur : , Fiche initiale , ou Fiche actualisée le :

Les informations ci-dessous permettront à l'autorité compétente d'évaluer si les moyens et procédures opérationnelles décrits dans le dossier sont "suffisants et appropriés" pour permettre au transporteur de se conformer au règlement R(CE) n°1/2005, compte-tenu de la nature et de l'importance de l'activité de transport décrite.

→ nature de l'activité principale de l'établissement

→ nature et importance du transport d'animaux au regard de cette activité principale

→ détail des espèces et/ou catégories d'animaux destinées à être transportés

→ évaluation des flux annuels : nombre d'animaux transportés par espèce (et/ou leurs fréquences de transport)

→ évaluation des flux réalisés l'année précédente (dans le cas d'un renouvellement d'autorisation) :

→ rayon (ou distance) de transport moyen(ne) prévu(e), et rayon (ou distance) de transport maximum envisagé(e)

(selon les cas, veuillez cocher 1 ou plusieurs cases) :

transport privé (= pour compte propre)

transport commercial pour compte d'autrui

transport non commercial pour compte d'autrui (ex. associations)

veuillez préciser :

(selon le cas, veuillez cocher 1 ou plusieurs cases) :

transport exclusivement national (métropole et corse)

ou transport national + États membres de l'UE

et / ou transport national + Pays tiers (hors UE)

DOM :

Si vous envisagez de transporter des animaux en dehors du territoire français, veuillez préciser ci-dessous les États membres et/ou les Pays tiers dans lesquels les animaux seront susceptibles d'être transportés, afin que votre établissement (et vos véhicules) puissent être enregistrés dans le système de suivi sanitaire des déplacements intraUE d'animaux (TRACES).

→ Etats membres (EM) :

→ Pays tiers :

Ces informations n'ont qu'un caractère indicatif et ne vous interdisent pas de transporter occasionnellement et/ou ultérieurement des animaux dans des états membres ou des pays tiers que vous n'auriez pas indiqués ci-dessus : veuillez penser dans ce cas à envoyer ce document actualisé à votre DDecPP (si vous n'avez rempli aucun EM ou pays tiers ci-dessus, ou si les transports vers ces pays devenaient réguliers, même sur une partie limitée de l'année).

Complément d'informations éventuelles :